



Terre d'ADELES – Ferme de Lagrama

CONTRAT D'ENGAGEMENT - AMAP Poulets, avril à novembre 2011

La ferme de Lagrama est située sur la commune de Lamontjoie en Lot-et-Garonne, à 130 km de Pessac. Sur les 30 ha de la ferme entièrement en agriculture biologique depuis avril 2008, Cyril Tombolato et Valérie Dauba produisent de la volaille (poulets, pintades, oies, canettes...).

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Cyril Tombolato et Valérie Dauba, producteurs de la ferme de Lagrama, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander chaque mois de janvier à mars 2011 un ou plusieurs poulets, selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription : un petit poulet d'environ 1,5 kg pour 13,50 €, un poulet moyen d'environ 1,7 kg à 15,50 €, un gros poulet d'environ 2 kg à 18 €, soit un prix moyen de 8,90 €/kg. *Bon de commande joint.*
- 2) Signer à la commande 7 chèques.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les poulets commandés au moment des distributions le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier des vendredis de distribution 2011			nombre de chèques	
2 ^e trimestre :	15/04	27/05	10/06	
3 ^e trimestre :		26/08	16/09	7 0
4 ^e trimestre :	21/10	18/11		

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'ADELES.
- 5) Aider si nécessaire à la distribution ou à la signature des contrats selon la demande.

L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les distributions mensuelles. Coordinateurs AMAP poulets : **Alliette Merle** et **Patrice Provost**, courriel : alliette.merle@terredadeles.org et patrice.provost@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de distribution.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Cyril Tombolato et Valérie Dauba après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de Cyril Tombolato et Valérie Dauba et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer chaque mois les poulets commandés.
- 2) Prévenir Terre d'ADELES au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio, accueillir le consomm'acteur à la ferme de Lagrama.
- 4) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs, Cyril Tombolato et Valérie Dauba s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et la ferme de Lagrama s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le

Pour la ferme de Lagrama :
Cyril Tombolato et Valérie Dauba

Pour Terre d'ADELES :
Alliette Merle et Patrice Provost

Le consomm'acteur :
NOM Prénom